



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mars 2010

Original : français

Lettre datée du 25 février 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1896 (2009) du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 2009 concernant la République démocratique du Congo, dans laquelle le Conseil m'a demandé de proroger, pour une période prenant fin le 30 novembre 2010, le mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1533 (2004).

Conformément à cette demande, j'ai le plaisir de vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, j'ai nommé les experts suivants :

- M. Raymond Debelle, Belgique (armes)
- M. Mouctar Kokouma Diallo, Guinée (douanes et finances)
- M. Philip Lancaster, Canada (groupes armés)

J'ai par ailleurs choisi M. Lancaster pour exercer les fonctions de coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

